

## FICHE DE POSTE

### Responsable en unité locale de l'enseignement du centre de détention (RLE)

#### 1. Cadre

Placé sous l'autorité hiérarchique du DASEN de Haute Garonne et de l'autorité fonctionnelle de la Directrice de l'unité pédagogique régionale (UPR) de Toulouse-Montpellier, le contrôle pédagogique des IEN ASH du département et sous la responsabilité fonctionnelle du responsable local de l'enseignement, l'enseignant(e) assure, dans le cadre de la convention signée par les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Justice, l'accompagnement et la formation des personnes placées sous main de justice. Il/elle contribue comme en milieu ordinaire à l'élévation du niveau de la personne et à sa qualification par tous moyens. Il/elle contribue aussi, dans le cadre de l'équipe de l'ULE et en partenariat, dans le respect des champs d'expertise de chacun des intervenants au parcours d'exécution de la peine et à la préparation de la sortie par l'insertion socio-professionnelle des détenus.

L'exercice à temps partiel est difficilement compatible avec ce type de fonction.

#### 2. Missions et activités

- Enseignement en fonction des caractéristiques et des besoins des apprenants avec une pédagogie adaptée
- Organisation et pilotage du service d'enseignement dans l'ULE, en lien avec l'UPR de Toulouse-Montpellier.
- Accueil des entrants dans le cadre du parcours arrivant.
- Évaluation des niveaux des personnes détenues, analyse de leurs besoins de formation, notamment pour les personnes en difficulté de maîtrise de la langue et proposition de parcours de formation.
- Positionnement des apprenants sur une validation diplômante : DELF, CFG, DNB, CAP, DAEU...
- Proposition et accompagnement de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).
- Organisation des cours de lutte contre l'analphabétisme et contre l'illettrisme après positionnement de la personne par le test de compétences élémentaires en lecture du français (CELF), de français langue étrangère (FLE) et d'un enseignement adapté et individualisé notamment sur les niveaux infra III, III, et en tutorat sur les niveaux IV et plus.
- Organisation et suivi de l'enseignement à distance en lien avec les universités, le CNAM...
- Organisation des examens du niveau III au niveau VI
- Mise en œuvre de la dotation horaire et du budget de l'ULE en lien avec l'UPR.
- Compte rendus réguliers aux autorités hiérarchiques, fonctionnelles et au partenaire des données formalisées d'activité de l'ULE.
- Pilotage de l'enseignement avec l'intégration de professeurs vacataires.
- Pilotage du CDI ; accompagnement et suivi de l'auxiliaire documentaliste.
- Participation aux réunions et aux formations spécifiques de l'UPR.
- Participation aux CPU et aux réunions de service dans l'établissement pénitentiaire.

#### 3. Compétences et aptitudes attendues

- Enseignant compétent et confirmé notamment dans l'enseignement à de grands adolescents relevant des publics à besoins particuliers et/ou dans la formation de publics adultes.

*(Les cours dispensés s'adressent à des personnes suivant une formation diplômante (CFG, DELF, DNB, CAP, DAEU, licence...), modulaire (Français Langue Etrangère, lutte contre l'illettrisme...).*

- Aptitude à s'engager dans les processus pédagogiques propres aux établissements pénitentiaires *(connaissance des techniques de médiation, des méthodes d'évaluation, du portefeuille de compétences, adaptation du socle commun, adaptation au turnover des apprenants...).*
- Aptitude à travailler en modules, par personnalisation des parcours *(offre de formation adaptée aux besoins spécifiques des détenus scolarisés)* à mettre en place des dispositifs pédagogiques pertinents sur des durées variables *(groupes à entrées et sorties permanentes)* dans tous les domaines fondamentaux et à rechercher et mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes.
- Maîtrise indispensable de l'environnement bureautique et des outils numériques pédagogiques.
- Capacité à traiter des éléments statistiques.
- Capacité d'organisation et de coordination.
- Capacité à travailler en équipe et en partenariats.
- Capacité à développer et mettre en œuvre un projet pédagogique et éducatif.
- Capacité à l'animation et la coordination d'équipes dans le cadre du projet pédagogique local et dans le cadre des objectifs interrégionaux et nationaux.
- Capacité à rendre compte en fonction du cadre de demandes institutionnelles.
- Esprit d'initiative et d'ouverture. Souci de parfaire ses connaissances relatives aux parcours de formation professionnelle.
- Devoir de réserve, de confidentialité et de loyauté

#### **4. Conditions d'exercice**

L'enseignant est rattaché au pôle ASH du SDEI 31.

La charge de travail de l'enseignant dépasse le simple cadre des heures scolaires. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000).

A la fin de chaque année scolaire, un rapport d'activité, articulé autour des différents champs de sa lettre de mission sera rédigé et adressé au supérieur hiérarchique.

#### **5. Spécificité**

Horaires :

Une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires est requise.

Titre requis :

Professeur des écoles titulaire du CAPPEI

#### **6. Affectation - situation administrative**

Les enseignants candidats sont reçus en entretien individuel par une commission mixte Éducation Nationale / Administration Pénitentiaire.

Après une première année d'adaptation à l'emploi, de probation et de confirmation personnelle, validée lors d'un entretien avec le responsable de l'UPR, l'EN ASH et le chef d'établissement pénitentiaire, la titularisation pourra être effective à la rentrée de deuxième année sous réserve que le professeur soit titulaire du CAPPEI.